



Kinshasa, le

Le Directeur Général

N.I.F. : A 0707219 F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01 / 0032 / DGI/DG/CT/GM/CK/2020

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS INFORME LES CONTRIBUABLES QUE SUIVANT LA LETTRE N° CAB/MIN/FINANCES/CMR/DBK/2020/1902 DU 06 AOÛT 2020 DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES, LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE A DÉCIDÉ DE LA LEVÉE DES MESURES DE SUSPENSION PRISES, POUR UNE DURÉE DE TROIS MOIS, DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE FACE À LA COVID-19 EN RAPPORT AVEC LA MOBILISATION DES RECETTES.

A TITRE DE RAPPEL, IL S'AGIT DES MESURES CI-APRÈS :

- 1° LA SUSPENSION DE TOUTES LES MISSIONS DE CONTRÔLE FISCAL SUR PLACE ;
- 2° LA SURSÉANCE DES ACTIONS EN RECOUVREMENT FORCÉ DES ARRIÉRÉS FISCAUX.

AUSSI, LES INVITE-T-ELLE À FAIRE PREUVE DE CIVISME FISCAL ET D'UNE FRANCHE COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DE SES SERVICES POUR UNE MEILLEURE EXÉCUTION DE LEURS MISSIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE FISCAL ET DE RECOUVREMENT.

FAIT À KINSHASA, LE 17 AOÛT 2020

Barnabé Muakadi Muamba
BARNABÉ MUKADI MUAMBA